



VISITE MÉDICALE DE REPRISE : CE QUI CHANGE AU 15 JUIN 2026



1. QUAND EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

La visite de reprise concerne le salarié qui revient après certaines absences.

Obligatoire après :

- congé de maternité
- maladie professionnelle
- accident du travail : **30 jours** min
- maladie ou accident non professionnel : **60 jours** min

2. ORGANISATION

L'employeur saisit le SST dès qu'il connaît la date de fin de l'arrêt.

L'examen est organisé le jour de la reprise ou au plus tard dans les **8 jours**.



OBJECTIF

Vérifier la compatibilité du poste avec l'état de santé et proposer si besoin :

- aménagement
- adaptation
- reclassement
- avis d'aptitude

3. NOUVEAUTÉ DU DÉCRET

Décret n° 2026-503 du 12 juin 2026

Pour les arrêts délivrés à compter du **15 juin 2026**, la visite de reprise n'est pas toujours requise si le salarié a déjà eu une visite de préreprise.



4. 2 CONDITIONS + EXCEPTIONS

Condition 1 :

La visite de préreprise a eu lieu dans les **30 jours** précédant la reprise.

Condition 2 :

Le médecin du travail a conclu qu'aucune mesure individuelle n'était nécessaire :

- pas d'aménagement du poste
- pas d'adaptation
- pas de transformation du poste
- pas d'aménagement du temps de travail



ATTENTION

La visite de reprise redevient obligatoire si elle est demandée par :

- le médecin du travail
- l'employeur
- le salarié



À RETENIR

Une visite de préreprise récente, sans préconisation particulière, peut dispenser d'organiser une visite de reprise.